

100, ce qui est en vérité un taux d'emprunt exorbitant. La série des emprunts négociés par le ministre des Finances en ces deux dernières années révèlent la difficulté toujours croissante d'obtenir de l'argent. En 1915, nous contractions un emprunt de \$100,000,000 au taux de 5 pour 100, et le prix de l'émission était de 97½. La commission des courtiers et banquiers fut de ¼ de 1 pour 100. L'emprunt rapporta au Gouvernement la somme nette de \$97,003,000. En 1916, nous empruntions un nouveau \$100,000,000, au taux de 5 pour 100 et remboursable en 1931. Le prix de l'émission fut encore de 97½. Mais, bien que la commission exigée par les courtiers fût la même, notre ministre des Finances dut payer aux banquiers un demi de un pour 100, au lieu de un quart de un pour 100, avec le résultat que cet emprunt ne nous rapporta que \$97,000,000. Le troisième emprunt, celui de 1917, a été \$150,000,000 remboursables en 1937, au taux de 5 pour 100. Mais l'émission fut de 96 au lieu de 97½. Les commissions furent plus élevées que pour les emprunts précédents, et le Gouvernement ne réalisa que \$139,882,508. Vient ensuite l'emprunt dont j'ai parlé en premier lieu, celui du mois d'août, qui a coûté au Gouvernement beaucoup plus que les précédents.

L'honorable M. McSWEENEY: Mais ce dernier emprunt n'est que pour deux ans, si je comprends bien!

L'honorable M. BOSTOCK: Oui, c'est un emprunt de deux ans qui a été, en somme, contracté sur billets. Quand nous rembourserons cet emprunt, il nous aura coûté la différence entre le montant de \$100,000,000 et les \$96,250,000 que nous avons reçus, soit \$3,750,000, outre l'intérêt de deux ans qui équivaldra à \$10,000,000. Ces \$100,000,000 auront donc coûté au pays \$13,750,000. J'insiste sur ces chiffres afin que nous nous rendions mieux compte de notre situation financière, et des difficultés toujours plus grandes que notre ministre des Finances éprouvera à négocier des emprunts. Je n'ai pas parlé des emprunts souscrits par notre peuple, parce que c'est là une autre affaire. Le problème qui confronte le Canada, comme d'ailleurs les autres nations alliées, c'est le fait qu'il ne nous reste plus qu'un marché où négocier des emprunts. Advant que ce marché ne soit plus en état de répondre à nos demandes, le ministre des Finances n'aura d'autre alternative pour administrer le pays que de puiser dans les économies du peuple canadien. Or, en notre pays, le peuple n'a pas encore appris à pratiquer l'économie comme dans les vieux pays, n'étant pas soumis aux mêmes

nécessités. L'éducation du peuple sera donc plus difficile à faire, et il n'aura peut-être pas compris assez tôt l'obligation qui lui incombe de subvenir, par l'économie, aux besoins de l'Etat.

L'honorable M. SPROULE: Si mon honorable ami a les chiffres sous la main, je crois qu'il serait intéressant de savoir comment se comparent les emprunts domestiques et les emprunts à l'étranger.

L'honorable M. BOSTOCK: Je ne possède malheureusement pas ces chiffres.

L'honorable M. McSWEENEY: Vous n'avez, en effet, parlé que des emprunts à l'étranger.

L'honorable M. BOSTOCK: Je voulais signaler la difficulté d'emprunter à l'étranger. Sans ces emprunts, le ministre des Finances sera réduit à supporter tout le fardeau de notre situation financière avec le revenu des taxes et avec des emprunts domestiques, qui seront forcément limités au montant d'économies dont disposera notre peuple. Il reste une autre ressource, à vrai dire, qui a été adoptée à l'heure actuelle, dans une certaine mesure, non seulement au Canada, mais dans les autres pays; c'est l'augmentation factice des valeurs qui ont cours dans le pays. Mais c'est là une pratique très dangereuse, et qui entraînerait à la longue les conséquences les plus désastreuses.

Nous revenons ainsi au devoir qui incombe au peuple canadien d'économiser de toute façon, afin de réduire nos dépenses le plus possible. Mon honorable ami a mentionné certaines réductions que le Gouvernement a faites; mais je suis d'avis qu'il faudrait effectuer d'autres réductions. Je suggérerais, par exemple, que les travaux cessent immédiatement sur le chemin de fer de la Baie d'Hudson, et sur les docks, les élévateurs et les autres constructions au terminus de ce chemin de fer, et qu'il ne soit plus fait de dépenses de ce chef, au moins jusqu'à la fin de la guerre. Il est même douteux que, dans les conditions actuelles, le pays soit en état de soutenir des entreprises de ce genre. Je ne puis discuter dans le détail toutes les dépenses de travaux publics comprises dans les estimations, mais je constate qu'il a été voté en faveur de ma province un certain montant pour la construction de lignes téléphoniques. Bien que ce soient là des dépenses fort légitimes quand un pays possède l'argent voulu, j'estime que pour l'heure le Canada devrait plutôt les éviter. Ces lignes téléphoniques ne constituent pas notre besoin le plus pressant. Le peuple a pu s'en passer jusqu'ici, il pourrait continuer de s'en passer encore